



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 - BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, **jeudi 23 octobre 2014 à 18 heures 30.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 15 octobre 2014.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale f.f.,

Les Bourgmestre et Echevins,



MOBILITE

- Règlement complémentaire sur le roulage - Emplacement pour personnes handicapées PMR Rue Defuisseaux, n° 49 à 7301 HORNU.**

CPAS

2. Approbation de la modification budgétaire n° 2 de 2014 du service ordinaire et du service extraordinaire du C.P.A.S.

FINANCES – RECETTE – TAXES

3. Fabrique d'Eglise Saint-Géry – Avis sur le budget 2015 – Arrêt de l'intervention communale.
4. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph – Avis sur le budget 2015 – Arrêt de l'intervention communale.
5. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Avis sur le budget 2015 – Arrêt de l'intervention communale.
6. Fabrique d'Eglise Saint-Charles – Avis sur le budget 2015 – Arrêt de l'intervention communale.
7. Fabrique d'Eglise Protestante – Avis sur le budget 2015 – Arrêt de l'intervention communale.
8. Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercices 2015-2019.
9. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercices 2015-2019.
10. Centimes additionnels à la taxe régionale sur les mâts, pylônes et antennes – Exercices 2015-2019.
- 11 A. Enlèvement des immondices – Traitement des immondices (taxe directe pour la partie forfaitaire et indirecte pour la partie variable).
- 11 B. Fixation du taux de couverture du coût-vérité (circulaire du 30/09/2008).

MARCHES PUBLICS

12. Service extraordinaire 20140005.2014
Marché public de fournitures : matériel informatique - Acquisition de 2 serveurs pour la commune et le CPAS
Approbation des conditions, et détermination du mode de passation du marché
Marché conjoint avec le CPAS de Boussu.
13. Service extraordinaire
Rénovation urbaine du Centre d'Hornu – Approbation de l'avant-projet.
14. Service extraordinaire
Marché public de travaux – Remplacement du système de chauffage aux vestiaires du RLC - Approbation du projet de travaux et détermination du mode de passation du marché

15. **Service extraordinaire**
Marché public de services – Mission d'auteur de projet pour la rénovation de la Place de Boussu -Approbation du projet de services et détermination du mode de passation du marché
16. **Service extraordinaire - Ordinaire**
Acquisition de 10 photocopieurs pour les différentes implantations scolaires plus contrat d'entretien pour 5 ans sans tacite reconduction
17. **Service extraordinaire**
Construction d'un ensemble scolaire dans le centre d'Hornu – Décision de principe

PERSONNEL

18. **Octroi d'une allocation de fin d'année au personnel communal.**
19. **Octroi d'une allocation de fin d'année aux Bourgmestre et Echevins.**

ADMINISTRATION GENERALE

20. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**
21. **IMIO – Assemblée Générale extraordinaire du 19 novembre 2014.**
22. **IMIO – Assemblée Générale ordinaire du 19 novembre 2014.**

COMMUNICATIONS DE LA TUTELLE ET AUTRES INFORMATIONS.

Communications de la tutelle.

- La délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Géry à Boussu a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2013, telle que modifiée à l'article 1er, est approuvée.
- La délibération du 13 mai 2014 par laquelle le Conseil de la fabrique Saint-Martin à Hornu a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2013, telle que modifiée à l'article 1er, est approuvée.
- La délibération du Conseil de la fabrique d'église Saint-Charles à Boussu-Bois du 31/03/2014 décidant d'arrêter le compte de l'exercice 2013 est approuvée.
- La délibération du Conseil de la fabrique d'église Saint-Joseph 08/04/2014 décidant d'arrêter le compte de l'exercice 2013 est approuvée.
- La délibération du Conseil d'administration de l'Eglise Protestante du 20/04/2014 décidant d'arrêter le compte de l'exercice 2013 est approuvée.

Diverses Ratifications de factures.

- Espace « La Fontaine » - Installation de sèche-mains DYSON AIRBLADE - Acceptation de la facture n°6449033 d'un montant de 181,50 € du fournisseurs « INITIAL »
- Rue de la Fontaine – Acceptation d'une facture d'un montant de 541,91 € de la commune de Quiévrain.
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n°2500167 du 27/08/2014 d'un montant de 24,77€ TVAC de l'AFSCA.
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n°3966038 du 15/08/2014 d'un montant de 657,43€ TVAC du fournisseur Belfius Auto Lease.
- Mémento du logement en Région Wallonne – Facture n°1417094039 d'un montant de 87,87 € de la SA Wolters Kluwer Belgium.

HUIS CLOS

1. Nomination dans un emploi vacant au cadre - Maître en langue.
2. Demande d'autorisation pour fonction accessoire - P.B.
3. Situation scolaire à dater du 01/10/14
4. Réaffectation d'un maître de religion protestante pour 4P à dater du 01/10/14
5. Réaffectation d'un maître de religion islamique pour 2P à dater du 01/10/14
6. Ratification des désignations des intérimaires et temporaires